

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/7-1/4

Nombre de conseillers :

- ◇ en exercice : 11
- ◇ présents : 9
- ◇ votants : 8
- ◇ pour : 8
- ◇ contre : 0
- ◇ abstentions : 0

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de mars à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de MAGRIE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme JEANFREU Christiane, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 27 février 2026.

Présents : JEANFREU Christiane, SPERANDIO Marc, CAMPS Delphine, CANCIAN Pierre, MARTINEZ Jean-Claude, VIEU Virginie épouse ANTECH, FRAICHE Jean Pierre.

Absents excusés : BELOTTI Magali, BASTIDE Patrick (a donné procuration à SPERANDIO Marc), MALET Thierry (a donné procuration à CANCIAN Pierre).

Absente : TAILHAN Isabelle.

Secrétaire de séance : CANCIAN Pierre.

En préambule, Madame le Maire explique que le service de distribution d'eau potable ayant été transféré au SIVOM des eaux du Limouxin le 1^o janvier 2025, les seules opérations portant sur l'exercice 2025, sont celles du transfert de l'excédent de la section de fonctionnement et du solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement au budget M57 de la commune.

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Mme CAMPS Delphine, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, dressé par Christiane JEANFREU, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE PRINCIPAL :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reportés		63485,50	0,00	33163,76	0,00	96649,26
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	0,00	63485,50	0,00	33163,76	0,00	96649,26
TRANSFERT budget COMMUNE		-63485,50		-33163,76		-96649,26
Résultat de clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

OBJET :

**Adoption du Compte
Administratif 2025
du service d'EAU**

... / ...

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Vote et arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Pierre CANCIAN



Le Maire,

Christiane JEANFREU